

BFE 2^e degré

Brevet fédéral entraîneur 2^e degré



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



Le BFE 2^e degré est responsable de l'activité bénévole de préparation à la performance des tireurs et de formation des cadres.

Cette activité s'exerce dans le cadre de structures d'entraînement permanentes mises en place par un club, un comité départemental, une ligue, voire l'inter région, ainsi que sur les lieux de compétitions ou de cursus de formation de cadres.

➤ **Le titulaire du BFE 2^e degré a pour missions :**

- **de réaliser de manière autonome des entraînements** visant la performance dans les disciplines de Tir sportif gérées par la FFTir. Il est également capable de concevoir et d'animer en autonomie des ateliers de formation de cadres au niveau départemental, régional ou interrégional. Il garantit à ses stagiaires des conditions optimales de sécurité lors de leur pratique, dans le souci de leur intégrité physique,
- **de répondre à la demande des compétiteurs d'un club, ainsi qu'à celle du RFL ou du REL**, en termes de performance dans les disciplines olympiques et de haut niveau, de préparation à des objectifs sportifs de niveau national, voire international, de préparation de documents, de cours ou d'exposés, d'offre de perfectionnement technique (formation et validation du niveau arc-en-ciel du dispositif « Cibles Couleurs ») et d'animation d'ateliers de formation de moniteurs et de formateurs de formateurs,
- **de coordonner**, sur son association, le collectif d'encadrement sportif : entraîneurs 1^{er} degré, initiateurs et animateurs,
- **de communiquer sur son activité** et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre, en respectant la réglementation de l'activité Tir sportif en vigueur.





➤ Contenu de la formation

- La durée globale de la formation en alternance est de 420 h se décomposant en :
 - 220 h de formation initiale en centre de formation, réparties sur quatre modules sur deux saisons sportives et intégrant une partie en formation à distance (FOAD),
 - 110 h de formation en alternance en club,
 - 30 h de participation à l'encadrement d'un stage national de préparation de compétiteurs,
 - 30 h de mise en situation sur un pôle d'entraînement de la FFTir,
 - 30 h de participation à une formation régionale de formateurs.

Nota : durant la formation, le stagiaire doit mener un projet de recherche à effectuer sur un sujet pouvant intéresser la FFTir dans les domaines de l'entraînement, de la formation ou du développement.

- La formation prépare aux huit unités de compétences (UC) suivantes dans les disciplines Carabine, Pistolet ou Plateau :

UC1 - Compétence technique et de stratégie de tir

UC2 - Compétence à concevoir et organiser l'entraînement

UC3 - Compétence à préparer et suivre des tireurs en compétition

UC4 - Compétence à préparer le matériel

UC5 - Compétence à préparer physiquement les tireurs

UC6 - Compétence à prendre en compte les responsabilités de l'entraîneur

UC7 - Compétence à prendre en compte les dispositifs réglementaires entourant la compétition

UC8 - Compétence à prendre en compte l'environnement institutionnel

➤ Conditions d'accès par la filière de formation de la FFTir

Prérequis :

- être licencié à la FFTir,
- avoir 20 ans lors de la validation finale de la formation,
- remplir un dossier d'inscription en joignant les documents demandés,
- détenir depuis au minimum deux ans le BFE 1^{er} degré,
- s'être qualifié à un championnat national dans une discipline de haut niveau, au moins une fois au cours des cinq dernières années.

➤ Sélection et positionnement des candidats

Une évaluation (connaissances théoriques et pratiques, pratique personnelle, démonstration et analyse de gestes techniques, entretien individuel de prépositionnement) des candidats se tient pendant les championnats de France Écoles de tir ou 25/50 m. Le stagiaire doit venir sur le stage de positionnement (premier module) avec un projet d'entraînement en club réaliste et négocié avec la direction de celui-ci. La faisabilité pratique de ce projet est évaluée lors de l'entretien de prépositionnement. La commission de sélection des dossiers se tient à l'issue du championnat de France 25/50 m.

➤ Coût de la formation (frais pédagogiques)

Les frais d'inscription et de formation sont de 400 €.

Nota : les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFTir pour les quatre modules de formation en centre, le stage national de préparation de compétiteurs et la mise en situation sur un pôle d'entraînement de la FFTir.



Calendrier-prévisionnel de la formation

Le calendrier prévisionnel de la formation est à télécharger sur le site fédéral.

► **Contacts :**

- **Directeur du département formation fédérale FFTir :**
[Stéphane Alliaume](mailto:salliaume@fftir.org) - salliaume@fftir.org - 06 15 94 17 07
- **Coordonnateur et responsable pédagogique FFTir :**
[Frédéric Lamolle](mailto:flamolle@fftir.org) - flamolle@fftir.org - 06 86 85 84 88
- **Responsable administrative FFTir :**
[Annick Collignon](mailto:acollignon@fftir.org) - acollignon@fftir.org - 01 58 05 45 18



S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site fédéral.

www.fftir.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 PARIS

Téléphone : 01 58 05 45 45 - Télécopie : 01 55 37 99 93

